

Règles du Pacer

1. Les coureurs sont autorisés à se faire accompagner par une ou plusieurs personnes, depuis le poste de Gstaad (environ 60 km) jusqu'à la ligne d'arrivée à Montreux mais également depuis Rossinière et les Rochers-de-Naye.
2. Les *pacers* peuvent débuter sur chacun des postes officiels de la course mentionnés précédemment (de Gstaad vers l'arrivée à Montreux).
3. Chaque *pacer* doit signer un formulaire de décharge au poste de départ (Gstaad, Rossinière ou Rochers-de-Naye), au moins 30 minutes avant l'arrivée de son coureur. De cette façon, l'organisation saura qui se trouve sur le circuit à tout moment.
4. Les *pacers* doivent être âgés de 18 ans et les animaux ne peuvent être considéré comme *pacer*. Si un parent ou un tuteur légal souhaite autoriser un *pacer* mineur (moins de 18 ans), veuillez contacter l'organisation de la course.
5. Le ou les *pacers* doivent entrer et sortir de chaque poste de contrôle avec leur coureur et s'identifier clairement au personnel du poste de secours. Les *pacers* peuvent bénéficier des ravitaillements sur le poste en question.
6. Les *pacers* peuvent aider leur coureur à remplir des bouteilles d'eau ou à se réapprovisionner aux postes de ravitaillement, mais ne doivent pas entrer dans le poste avant leur coureur, ni en repartir après (par exemple pour accélérer le processus de ravitaillement).
7. Les *pacers* ne sont pas autorisé à transporter de l'eau, de la nourriture, des lampes de poche, des chaussures, des vêtements ou tout autre chose utile au coureur, ni à fournir tout autre type d'assistance mécanique ou physique. Le portage d'affaire appartenant au coureur est expressément interdit. Les *pacers* ne peuvent porter que leurs propres fournitures et nourriture.
8. Si un coureur se retire de la course, le ou les *pacers* ne peut pas continuer le parcours.
9. Il est strictement interdit de jeter des débris de quelque nature sur les sentiers de la course.

